

Bondy, le 14 octobre 2019

GAZ HILARANTS

La Ville de Bondy se mobilise !

Les capsules de protoxyde d'azote, autrement appelé « gaz hilarant » sont devenues en très peu de temps LA drogue à la mode chez les jeunes. Utilisées à forte dose, celui-ci peut s'avérer dangereux. La Ville de Bondy a décidé de prendre le problème à bras le corps pour enrayer cette pratique.

De quoi s'agit-il ?

Le protoxyde d'azote (N₂O) est un gaz d'usage courant que l'on trouve par exemple dans des cartouches pour siphon à chantilly. Il est légal et peut s'acheter dans n'importe quel commerce, comme tout autre produit de consommation classique. Jusque-là tout va bien. Le problème, c'est le détournement de son usage initial qui se développe à vive allure parmi les jeunes de 13 à 18 ans, et Bondy n'est pas épargné par ce phénomène. Ceux-ci transfèrent le gaz dans un ballon de baudruche puis l'inhalent par la bouche pour un effet euphorisant pouvant s'apparenter à celui de l'alcool, à la différence que celui-ci est fugace et s'estompe rapidement.

Quels sont les dangers ?

Si la pratique d'inhalation de ce gaz est grandissante, les usagers ignorent totalement le danger qu'elle représente pour leur santé. Les autorités n'ont pas suffisamment de recul à ce jour pour évaluer la totalité des conséquences mais l'on parle déjà, s'appuyant sur des faits concrets, de :

- Pertes de mémoire
- Troubles de l'érection
- Trouble de l'humeur de type paranoïaque
- Hallucinations visuelles
- Troubles du rythme cardiaque
- Baisse de tension

Des symptômes qui peuvent s'installer dans le temps et devenir véritablement handicapants, voire mortels.

Interdire la vente aux mineurs

Pour lutter contre ce phénomène, l'équipe municipale a décidé de prendre un arrêté visant à préserver les mineurs des risques liés au protoxyde d'azote. Cet arrêté stipule :

- L'interdiction de vendre ou d'offrir à des mineurs du gaz d'azote (N₂O) sur l'espace public
- L'interdiction pour les mineurs de détenir et d'utiliser de manière détournée ou encore de jeter sur la voie publique les cartouches qui contiennent du gaz d'azote (N₂O).

Les services de Police sont mobilisés pour faire respecter cet arrêté, conformément à la loi en vigueur.

Tous vigilants

Pour enrayer le phénomène au plus vite, la Ville déploie actuellement toute une démarche d'information et de formation des professionnels afin de toucher au plus près les utilisateurs de cette nouvelle drogue.

Les services de la Ville, santé, enfance, jeunesse, parentalité, ..., sont mobilisés pour relayer l'information et sensibiliser leurs usagers. Les partenaires associatifs sont également associés à cette démarche, ceci afin de constituer une vigilance collective la plus large possible.

Plus d'informations en contactant Anouck Giana, directrice du pôle Tranquillité publique, au 01 48 50 53 24 ou par mail à a.giana@ville-bondy.fr